



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

orphelins

Question écrite n° 113644

### Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'indemnisation des pupilles de la Nation, orphelins de guerre. Les travaux de la commission nationale de concertation mise en place en mars 2009 par le Premier ministre devaient donner lieu à un nouveau décret étendant le champ d'application des dispositions existantes (décrets de 2000 et 2004) à tous les orphelins de tous les conflits. Ce décret très attendu tarde à être publié. Il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

À la suite du rapport de la Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tient le plus grand compte de l'équité et aboutisse à une reconnaissance plus apaisée. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Binetruy](#)

**Circonscription :** Doubs (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113644

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7505

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2011, page 9813